

# COVID-19 Programme de vaccination par la Médecine Générale en Région wallonne v1.0 2021 09 17

Adapté de SOP Vaccination mobile – version 2.0 (26/05/21) et de la SOP vaccin Pfizer (Comirnaty) par la Délégation générale Covid-19 de la Région wallonne

## Introduction

La phase de vaccination massive de la population s'est terminée fin août en Wallonie avec des résultats particulièrement encourageants en terme de diminution de la circulation du virus mais aussi de diminution des complications graves et des décès.

Il convient de ne pas relâcher nos efforts et d'accroître encore le pourcentage de personnes vaccinées, d'autant que l'arrivée de variants plus agressifs et plus contagieux fait courir davantage de risques à des personnes qui, a priori, ne présentaient pas de fragilité particulière.

La campagne de vaccination wallonne passe donc dans une phase dans laquelle la vaccination sera plus proche encore du citoyen.

Les médecins généralistes (MG), qui ont déjà joué un rôle majeur dans l'organisation et la surveillance des centres de vaccination, vont voir leur rôle renforcé.

Outre la vaccination au domicile du patient dans l'incapacité de se déplacer, ils auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de vacciner dans leur cabinet.

## Objectif de ce document

Ce document décrit les procédures permettant d'identifier les publics éligibles à une vaccination par le médecin généraliste, réserver ce type de vaccination, préparer, transporter et administrer les vaccins destinés à être administrés par le MG.

Il définit les grands principes sous-jacents à ce type de vaccination et les détails opérationnels mis en œuvre par la Région wallonne en concertation avec les acteurs de terrain (responsables de centres de vaccination, médecins généralistes, pharmaciens, etc.).

## 1 Publics éligibles à la vaccination par le médecin généraliste

### A. Vaccination à domicile

Réservée aux personnes ne pouvant pas se déplacer ou être déplacées dans des conditions acceptables. Il s'agit en principe de personnes qui bénéficient de manière structurelle de soins à domicile. Elles répondent aux conditions suivantes :

- Alitées et/ou sous indications médicales strictes (ex: troubles psychiatriques graves, handicap physique grave) qui ne sortent pas de leur lieu de résidence en temps normal.

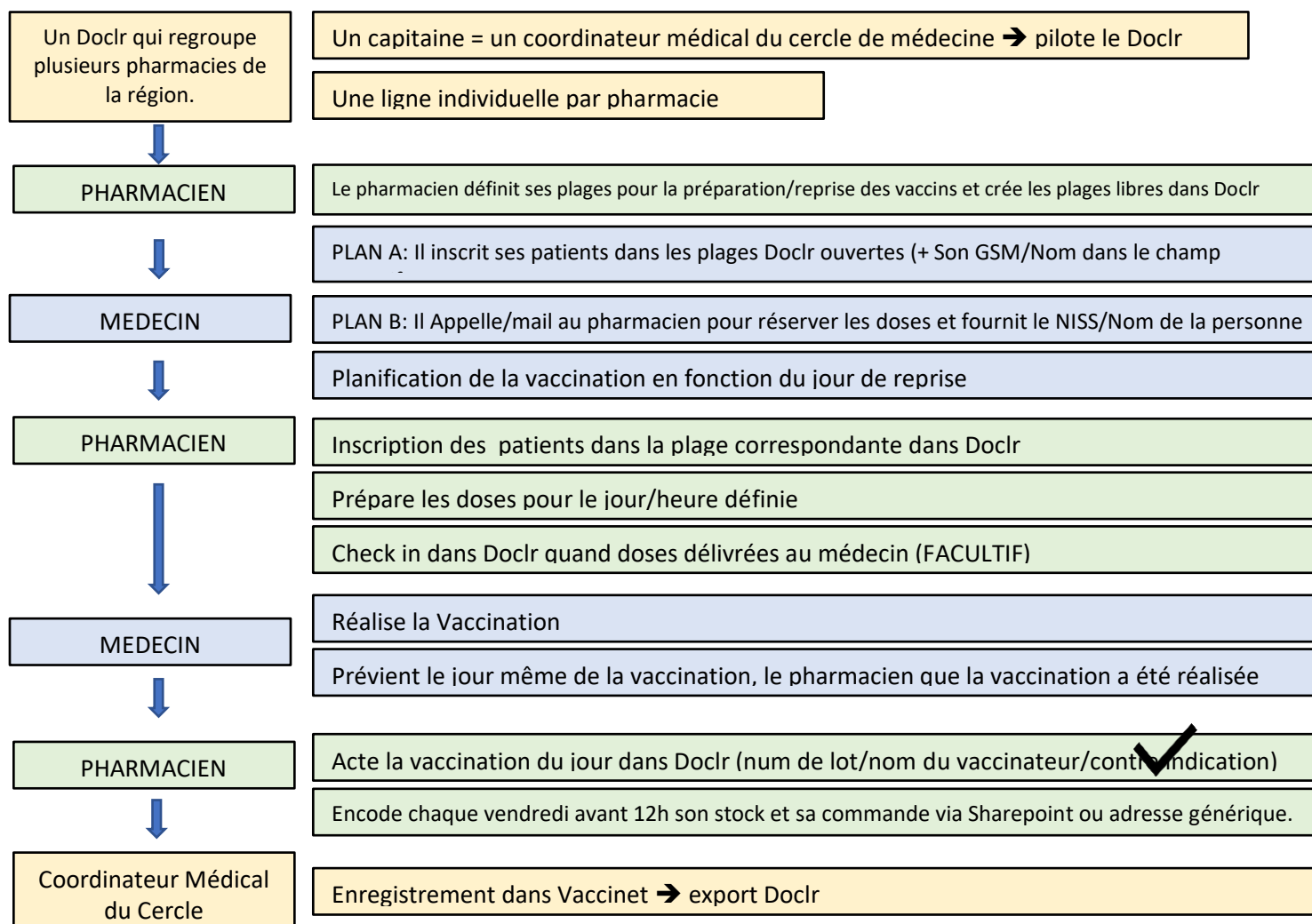
### B. Vaccination au cabinet de médecine générale

Les groupes cibles pourront varier en fonction des directives du Conseil Supérieur de la Santé (CSS) et de la Conférence Interministérielle (CIM). Les groupes cibles de la vaccination de ces deux prochains mois sont les suivants :

- Les personnes, dans la patientèle du MG, qui ont été réticentes à se faire vacciner dans un centre de vaccination, et qui, par la confiance qu'elles lui accordent et la relation thérapeutique qu'elles entretiennent avec leur MG peuvent être amenées à changer d'avis et donc d'être, elles-aussi, protégées contre le Covid-19

- Les personnes, dans la patientèle du MG, qui sont immunodéprimées et qui peuvent, conformément à la décision de la Conférence interministérielle du 18 août 2021, bénéficier d'une 3<sup>e</sup> dose de vaccin Pfizer de nature à renforcer leur taux d'anticorps.
- Les personnes, dans la patientèle du MG, âgées de 85 ans ou plus qui pourront, à confirmer par la prochaine Conférence interministérielle du 22 septembre, bénéficier d'une 3<sup>e</sup> dose de vaccin Pfizer de nature à renforcer leur taux d'anticorps.

## 2 Organisation de la vaccination au cabinet du médecin généraliste



Nous avons souhaité limiter tant que possible la charge administrative du médecin. Néanmoins, l'organisation de la vaccination dans le cabinet de médecine générale, oblige, tant qu'un vaccin plus simple à manipuler n'est pas disponible, une gestion coordonnée médecin/ pharmacien /cercle de MG. La gestion des RDV se fait par Doclr via le MG ou le pharmacien et l'enregistrement dans vaccinet se fait par le cercle de MG.

### 3 Réserveation d'une vaccination par le médecin généraliste

Concrètement, le MG peut se procurer les vaccins sous forme d'une dose unique dans une seringue préremplie par le pharmacien, à utiliser dans les 6 heures qui suivent sa préparation ou d'un flacon multidose de vaccin, à diluer conformément à la procédure décrite dans ce texte. Les vaccins sont disponibles auprès d'un centre de vaccination encore actif dans votre commune ou à proximité ou encore auprès d'une des 61 pharmacies de référence rattachées, « en grappe », à un cercle de MG de référence. La liste de ces pharmacies, centres de vaccination et cercles de MG de référence est en annexe de ce texte.

En tant que médecin vaccinateur, vous devrez :

#### Avant la vaccination :

- Commander le ou les vaccins via une ordonnance papier ou électronique précisant le nom et No NISS des personnes à vacciner.
  - Soit une ordonnance nominative au nom du patient (papier ou électronique) si vous retirez une ou plusieurs seringues individuelles déjà préparées par le pharmacien.
  - Soit une ordonnance groupée si vous retirez le flacon multidose non préparé, mais dans ce cas, la communication de la liste exacte des patients vaccinés est obligatoirement requise.
- Si vous disposez d'un accès Doclr, vous réservez les vaccins dans le Doclr de votre pharmacien et fixez la date et heure auxquelles vous passerez prendre livraison des vaccins.
- Si vous ne disposez pas d'un accès Doclr, vous prenez contact avec votre pharmacien par tel ou mail pour réserver les vaccins et fixer la date et heure auxquelles vous passerez prendre livraison des vaccins.

Le matériel nécessaire à la préparation et à l'administration des vaccins, les cartes de vaccination ainsi qu'un sac isotherme pour le transport des vaccins sont fournis par le pharmacien avec les vaccins.

#### Après la vaccination :

- Vous confirmez, auprès de votre pharmacie de référence ou auprès du centre de vaccination, la vaccination de votre patient. Le pharmacien se chargera de la validation de la vaccination dans le logiciel Doclr.
- Le cercle de médecins de référence finalise la vaccination par une confirmation de celle-ci dans Vaccinnet, l'application qui permet de signaler l'administration d'une dose et, au patient, d'obtenir son certificat Covid.

### 4 Préparation des vaccins en pharmacie

Le vaccin Pfizer (Comirnaty) est distribué par Pfizer sous formes de trays de 195 vials de 6 ou 7 doses, ce qui permet environ 1300 à 1350 injections. Le stockage de ces trays à -80°C au sein des 6 hubs hospitaliers de la Région wallonne permet une conservation de plusieurs mois.

Ces trays sont fractionnés et les vials décongelés par les hubs avant la livraison vers les centres de vaccination ou vers les pharmacies. Une fois décongelé, le vial, qui permet 6 à 7 injections, reste utilisable pendant 31 jours.

Le pharmacien délivre le vaccin, soit

- Sous forme de seringue unidose (après avoir dilué le vaccin). Cette seringue doit être munie d'une étiquette mentionnant au moins le nom, le N° de lot original et la date et l'heure d'expiration du vaccin (qui est de 6 heures après le perçement du vial). La (ou les) seringue sera protégée de la lumière et

maintenue à la bonne température ( de 2 à 25°C) dans une pochette isotherme et protégée des chocs dans une boîte de transport.

- Sous forme de vial de 6 à 7 doses à diluer par le médecin dans son cabinet. Il doit absolument être maintenu en permanence à une température de 2 à 8 °C jusqu'au moment de sa reconstitution et être utilisé dans les 31 jours qui suivent sa décongélation.  
Le vial est délivré avec le matériel permettant sa reconstitution et l'injection de 7 vaccins.

## 5 Préparation du vaccin au cabinet de MG

1. **Si le vaccin est déjà prêt à l'emploi** en seringue, il convient particulièrement de vérifier que le volume du liquide dans la seringue est bien conforme et que la seringue et l'aiguille ne sont pas endommagées. L'heure de validité du vaccin est vérifiée avant admission (cf. étiquette apposée sur la seringue).
2. **Si le vaccin est délivré en vial** et doit être préparé au cabinet du MG, la procédure à suivre est la suivante :

Chaque flacon contient au minimum 6 doses de 0,3 ml. En fonction du matériel utilisé, il est possible de prélever des doses supplémentaires. Seules des doses COMPLÈTES peuvent être administrées. Les restes de flacons différents ne doivent jamais être mélangés.

- **Fournitures par flacon** de vaccin COVID-19 Comirnaty :
  - o • Pour la dilution par flacon
    - 1 x seringue de 2,5 – 5ml
    - 1 x aiguille de prélèvement (18G ou 21G)
    - 1,8 ml de solution stérile NaCl 0,9% (utilisez un nouveau flacon de NaCl pour chaque flacon Comirnaty)
  - o • Pour la préparation des vaccins
    - Seringues zero dead volume avec aiguilles fixes
    - Ou 1 aiguille pousseuse (18G ou 21G) et seringues de 1ml ou 2 ml avec un marquage de précision de 0,1 ml et aiguilles d'injection intramusculaire (23G of 25G) d'une longueur minimum de 2,54 cm
    - Tampons alcoolisés à usage unique (70% alcool)
    - Etiquettes avec le nom et le numéro de lot (ou numéro de batch) pour l'identification des seringues
- **Préparation des vaccins** en vue de l'injection avec des seringues zero dead volume
  - o Préparez-vous à travailler de manière aseptique.
  - o Prenez le matériel nécessaire et le nombre d'étiquettes en vue de préparer le nombre de vaccins nécessaires de flacons nécessaires.
  - o Marquez le bassin rétiniforme avec une étiquette spécifique ou écrivez dessus avec un marqueur indélébile, le nom du vaccin, le numéro de lot et la date et l'heure de préparation. La durée de conservation à température ambiante est de 6 heures après le début de la dilution.
  - o Sortez le nombre de flacons qui correspond à votre besoin du réfrigérateur et notez-le sur une fiche de stock.
- **Dilution des vaccins**
  - o Retournez doucement le flacon 10 fois (ne pas secouer) en inspectant visuellement la solution. La dispersion peut contenir des particules blanches, opaques et amorphes.
  - o Retirez l'opercule en plastique du flacon et désinfectez le caoutchouc avec de l'alcool désinfectant. Jetez ensuite le tampon utilisé.
  - o Ouvrez le flacon contenant la solution stérile de NaCl à 0,9% et aspirez 1,8mL dans la seringue de 2,5-5mL avec une aiguille 21G ou 18G.

- Éliminez la surpression dans le flacon en aspirant 1,8mL d'air dans la seringue de prélèvement vide.
- Éliminez l'aiguille puiseuse et la seringue.
- Mélangez doucement le flacon en le retournant une dizaine de fois, ne secouez pas ! Afin d'éviter tout risque de contamination, ne touchez pas l'aiguille, ni le bouchon en caoutchouc.
- Inspectez visuellement le vaccin dilué. Suspendez l'utilisation si des particules fines sont visibles ou en cas d'écarts par rapport à la description sont observés.

#### - **Retrait des vaccins individuels**

- Percer le flacon avec la seringue zero dead volume et son aiguille. Prélevez 0,3ml par vaccin. Enlevez doucement la seringue avec l'aiguille du flacon. Remplacez le capuchon sur l'aiguille. Répétez cette opération avec les autres seringues jusqu'au moment où toutes les doses auront été extraites du flacon.
- Vérifiez le volume final de 0,3 ml.
- Inspectez visuellement la seringue pour rechercher l'éventuelle présence de particules ou de fuites. Si tel est le cas, abstenez-vous d'utiliser cette seringue.
- Si possible, marquez chaque seringue (au moins le nom et le n° de lot).
- Protégez les seringues préparées contre la lumière (par exemple en superposant deux bassins rétiniformes ou en les plaçant dans une boîte opaque et fermée).
- Il est recommandé d'utiliser les vaccins préparés le plus rapidement possible et dans tous les cas pendant la durée de conservation indiquée (dans les 6 heures suivant l'ouverture du flacon).

## 6 Administration du vaccin

Questions à poser avant l'administration de vaccin :

- Avez-vous déjà eu une réaction allergique immédiate ou grave après avoir reçu un vaccin ou avoir pris un médicament, ayant nécessité des soins médicaux urgents ?
- Avez-vous aujourd'hui la fièvre ou des symptômes pouvant indiquer une infection aiguë ?
- Test corona positif datant de moins de 14 jours avant la vaccination ?
- Tendance aux saignements (saignements prolongés après blessure) ou absorption de médicaments anticoagulants (Marcoumar, Marevan, Sintrom) ou Aspirine ?

Si + à la question 1 = ne pas vacciner

Si + à la question 2 = retarder la vaccination jusqu'au rétablissement complet

Si + à la question 3 = retarder la vaccination jusqu'à 14 jours après le test positif ou jusqu'à 14 jours après le rétablissement complet

Si + à la question 4 = pousser jusqu'à 2 minutes après l'administration du vaccin

L'injection du vaccin se fait en **intramusculaire dans le muscle deltoïde**.

- La peau ne doit pas être désinfectée.
- La présence d'une infection bénigne telle qu'un rhume et/ou une faible hyperthermie n'empêche pas la vaccination.
- Les personnes présentant une thrombopénie, des problèmes de coagulation ou des personnes sous anticoagulants, car des saignements peuvent survenir après l'injection intramusculaire chez ces personnes. Il est recommandé de presser durant 2 minutes.
- Dans les heures qui suivent l'injection du vaccin, des syndromes grippaux (fièvre élevée, courbatures ou céphalées) sont fréquents. Ces effets indésirables sont connus et décrits, mais peuvent amener la personne vaccinée à devoir se reposer 24 heures.
- Période d'observation après la vaccination : au moins 15 minutes.
- Le vaccinateur dispose d'une trousse de secours en cas d'effet secondaire allergique :

<b>Les symptômes d'une réaction d'hypersensibilité se manifestent quelques minutes après l'injection :</b>			
	<b>Réaction anaphylatique</b>	<b>Légère réaction allergique</b>	<b>Réaction vaso-vagale</b>
SS	Hypotension	Agitation	Hypotension
	<b>Tachycardie</b>	<b>Pas de symptômes CV</b>	<b>Bradycardie</b>
	Urticaire	Urticaire	<u>Pas</u> d'urticaire
	Prurit	Prurit	
	Angio-oedème	Erythème	
	Oedème laryngé	Sensation de chaleur	<u>Pas</u> de gêne respiratoire
R/	Mettre en position couchée		Mettre en position couchée
	Jambes surélevée		Jambes surélevée
	Epipen ou adrénaline 0.5 ml I.M = <b>1/2 amp</b> (2 <sup>ème</sup> demi après 5')	Antihistaminique - Cetirizine PO	

Appeler le SMUR en cas de réaction anaphylactique.

## 7 Remise de la carte de vaccination

La carte de vaccination est remise au moment de la vaccination

Le MG dispose des cartes de vaccination sur lesquelles il a inscrit le nom de la personne vaccinée, numéro de lot des vaccins ou sur lesquelles il a collé l'étiquette portant le nom et le numéro de lot du vaccin et s'il s'agit d'une première dose, la date de la 2<sup>e</sup> dose qui sera planifiée 3 semaines après la 1<sup>e</sup> dose.

## 8 Enregistrement dans Vaccinnet :

Le médecin confirme la vaccination au pharmacien qui valide la vaccination dans Doclr, ce qui permet ensuite l'enregistrement de celle-ci dans vaccinnet via le cercle de MG.